



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	14	0

OBJET : 21-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - FINANCEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'AGGLOMERATION AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

569416

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 12 FEV. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 16 FEV. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 5 février 2016

Le vendredi 5 février 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 29/01/16, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Khéra BADAOUÏ à M. André-Luc SEITHER
Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Alain CHAUSSARD à Mme Jacqueline DOR
M. Marc FOSSOUD à M. Henri CHIALVA
M. Michel GASTALDI à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Sophie NASICA
Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Matthieu GILLI à Mme Alexia MISSANA
M. Tanguy CORNEC à M. Lionel TIVOLI
M. Marc GERIOS à Mme Anne CHEVALIER
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

21-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - FINANCEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX -
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'AGGLOMERATION AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHONE-
MEDITERRANEE-CORSE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le 18 février 2011, le Conseil municipal a approuvé la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux permettant d'adapter le système d'assainissement au développement démographique de la ville, et d'améliorer son fonctionnement par temps de pluie.

Par courrier du 30 octobre 2014, une note technique expliquant la tarification à deux tranches était transmise à l'Agence de l'Eau, permettant à la Ville de satisfaire aux conditions générales d'attribution des aides du 10^{ème} programme d'actions de l'Agence de l'Eau.

Dans sa réponse du 12 novembre 2014, l'Agence de l'Eau confirmait l'éligibilité de nos dossiers, et proposait de travailler à une contractualisation des aides, en ciblant en particulier pour le programme de travaux de 2011, l'amélioration du fonctionnement des réseaux qui déversent dans le milieu naturel par temps de pluie.

Le projet de contrat joint en annexe est le résultat de ce travail.

Cet accompagnement financier permettra en effet de formaliser des engagements réciproques et puisque le programme s'avère ambitieux, de bénéficier de bonus financiers sur les taux d'aide du 10^{ème} programme (passant notamment de 30 à 50 % pour les opérations relatives au réseau de collecte, à condition de respecter le planning contractuel).

Pour plus de cohérence, le contrat doit par ailleurs concerner l'agglomération d'assainissement au sens de l'arrêté d'autorisation du système d'assainissement de la Commune en date du 3 mars 2009, c'est-à-dire Antibes et Biot. En raison de son importance, l'agglomération du Secteur Antibes-Biot a en effet été classée comme zone d'intervention prioritaire.

Concernant Antibes, entre 2011 et 2015, près de 18,3 M€ HT (22 M€ TTC) ont été investis dans l'amélioration du système de collecte des eaux usées, notamment grâce aux opérations entreprises sur le bassin de collecte du Laval :

- Délestage du quartier des Semboules via le chemin des Terriers et la RD35bis,
- Restructuration du collecteur principal dans sa partie avale (boulevard Foch, avenue Reibaud, avenue Philippe Rochat),
- Reconstruction de la station de relevage des eaux usées Ilette.

D'autres travaux prévus au programme d'adaptation de notre réseau, vont être entrepris pour un montant estimé à 9,9 M€ HT (Action 1 du contrat) :

- Le renforcement des collecteurs du bassin de collecte du Laval dans sa partie amont (de l'avenue Sarrasine à la 1ère Avenue) ;
- La restructuration des collecteurs et ouvrages de pompage des bassins de collecte Fontmerle / Estagnol et Fontonne / Camp Long ;

ainsi que tous les travaux de renouvellement du patrimoine s'inscrivant dans l'objectif de réduction des pollutions d'origine pluviale.

Parallèlement, la capacité de la station d'épuration sera portée à 245 000 Equivalents-Habitants et une filière de traitement spécifique des débits excédentaires de temps de pluie sera créée sur le site de la station d'épuration (coût : 21,9 M€ HT).

**21-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - FINANCEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX -
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'AGGLOMERATION AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHONE-
MEDITERRANEE-CORSE**

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

D'autres actions (actions 2 et 3) qui s'inscrivent dans les axes d'intervention de l'Agence, comme l'autosurveillance, la destination finale des boues d'épuration, le devenir des déchets d'assainissement (déchets de curage et de vidange de fosses individuelles), la maîtrise des ruissellements, seront également soutenues financièrement dans le cadre de ce contrat.

Le montant total du programme de l'agglomération d'assainissement s'élève à 33,77 M€ HT, financés à hauteur de 9,45 M€.

Pour le réseau de collecte d'Antibes, dont le montant s'élève à 10,11 M€ HT, les aides seront de 4,67 M€. Pour la station d'épuration, l'assiette éligible concernera uniquement le traitement des débits excédentaires de temps de pluie (8,72 M€), et l'aide sera de 4,37 M€, sous réserve de répercuter cette recette sur le contrat de la délégation du service de traitement des eaux usées.

	Montants HT	
	Opération	Aide
TOTAL ACTION 1 - RESORBER LES POLLUTIONS PLUVIALES SUR LES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT	32 359 977 €	9 264 704 €
SOUS-TOTAL ACTION 1.1 - VILLE D'ANTIBES – Système de Collecte des eaux usées	9 910 977 €	4 594 904 €
SOUS-TOTAL ACTION 1.2 - VILLE DE BIOT – Système de Collecte des eaux usées	600 000 €	300 000 €
SOUS-TOTAL ACTION 1.3 – SYSTEME D'EPURATION – Traitement des débits excédentaires de temps de pluie	21 849 000 €	4 369 800 €
TOTAL ACTION 2 - GESTION DURABLE ET PERFORMANTE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	206 040 €	79 750 €
SOUS-TOTAL ACTION 2.1 - VILLE D'ANTIBES – Système de Collecte des eaux usées	203 040 €	78 250 €
SOUS-TOTAL ACTION 2.2 - VILLE DE BIOT – Système de Collecte des eaux usées	3 000 €	1 500 €
TOTAL ACTION 3 - MAÎTRISE DES RUISSELLEMENTS PLUVIAUX	1 200 000 €	108 000 €
SOUS-TOTAL ACTION 3.11 - VILLE D'ANTIBES - Poursuite du réaménagement hydraulique et environnemental de la Brague aval	1 200 000 €	108 000 €
TOTAL PROGRAMME € HT	33 766 017 €	9 452 454 €

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

21-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - FINANCEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX -
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'AGGLOMERATION AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHONE-
MEDITERRANEE-CORSE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **APPROUVE** le contrat d'agglomération relatif au financement des travaux visant à limiter la pollution résultante des surcharges du système d'assainissement Antibes-Biot dues aux pluies, et d'actions complémentaires qui inscrivent les services publics d'assainissement collectif dans une stratégie de gestion durable et performante ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat d'agglomération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.21-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - FINANCEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'AGGLOMERATION AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE -

Date de transmission de l'acte : 16/02/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 16/02/2016

Numéro de l'acte : DCM569-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160205-DCM569-16-DE

Date de décision : 05/02/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes